

« Ce sont les familles qui nous choisissent »

Dans les semaines qui viennent, une bonne partie des 32 écoles, collèges et lycées de l'Enseignement Catholique en Alsace vont ouvrir leurs portes au public. L'occasion de faire le point avec Patrick Wolff, le Directeur diocésain qui coordonne les différents établissements.

● L'Ami hebdo: Pouvez-vous nous rappeler le rôle de l'enseignement catholique en Alsace ?

○ Patrick Wolff: Ma réponse va peut-être vous surprendre: selon moi notre rôle, c'est essentiellement d'aider les élèves et les jeunes à devenir des adultes libres et responsables. A l'époque de leur création, la plupart des établissements ont été fondés pour répondre à des besoins spécifiques. Certains établissements étaient à l'origine des écoles ménagères, comme au Sonnenberg de Carspach par exemple, ou encore les collèges épiscopaux, qui avaient vocation à former les futurs prêtres. Ces établissements ont évolué en fonction des besoins de leur région et de notre société. Cela dit en Alsace, la taille de l'enseignement catholique est modeste comparé à d'autres régions.

● Qu'est ce qui constitue selon vous la grande particularité des établissements de l'Enseignement Catholique en Alsace ?

○ Je ne veux pas que mes propos soient mal compris, d'autant que j'ai le plus grand respect pour mes collègues du public. Mais ce qui fait notre spécificité, c'est que les élèves ne viennent pas dans nos établissements parce qu'ils y sont affectés. Les familles viennent chez nous parce qu'elles nous choisissent. Nos établissements sont obligés d'être attractifs, et attachent donc une attention particulière à l'accompagnement pédagogique et éducatif. Nous avons la chance de travailler avec des familles qui adhèrent au projet de l'établissement qu'elles ont choisi.

● Combien d'élèves sont inscrits dans les 32 établissements rassemblés au sein de l'Enseignement Catholique en Alsace ?

○ Il y a 29 142 élèves cette année, ce qui représente entre 10 et 12% des élèves alsaciens. C'est moins que certaines régions comme la Bretagne, où près de la moitié des élèves est scolarisée dans un établissement catholique. C'est aussi le cas en Vendée, à Lille, Grenoble ou Lyon.

● Quid du bilinguisme : trouve-t-il également sa place dans vos établissements ?

○ Oui, c'est un cursus proposé dans certains établissements, comme par exemple à l'Institution de l'Assomption, à Colmar, où le cursus bilingue est soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace, ou encore des classes bilingues à l'école paroissiale Sainte-Geneviève de Sainte-Marie-aux-Mines. Il y a aussi

Entretien avec Patrick Wolff,
Directeur diocésain
de l'Enseignement Catholique
en Alsace.



trouvent historiquement dans des secteurs plutôt aisés, c'est un fait. Si on veut vraiment qu'il y ait plus de mixité sociale, il faut nous permettre d'implanter des établissements dans des secteurs où nous ne sommes pas encore. Si la CeA me confie un collège en zone REP+, j'y vais ! Comme ailleurs, tous les enfants sont les bienvenus, qu'ils soient catholiques, protestants, musulmans ou sans religion.

● Un autre sujet qui fait régulièrement débat concerne les cours de religion. Quelle est la position de l'Enseignement Catholique d'Alsace à ce sujet ?

○ Il y a eu une évolution de la société. Nous avons l'ambition d'éduquer les enfants et les jeunes qui nous sont confiés dans toutes leurs dimensions, y compris leur dimension spirituelle. Dans nos établissements, ce qui est obligatoire, c'est l'enseigne-

ment religieux. L'objectif n'est pas de convaincre, c'est de faire connaître. D'ailleurs, dans ces cours, il y a une ouverture sur les autres religions. Ce n'est pas de la catéchèse. En plus de l'enseignement religieux, nous proposons la rencontre avec le Christ, qui se traduit par des célébrations, des temps de prière. J'insiste sur le terme de *proposition*. On n'obligera jamais à un élève à faire semblant d'être catholique. Les enfants ne nous sont pas confiés pour que nous en fassions de bons petits croyants, mais pour qu'on les aide à devenir des adultes libres et responsables.

Propos recueillis par
Gautier Traber

Retrouvez la carte et le calendrier des portes ouvertes des établissements catholiques d'Alsace en page 22.

des classes Abibac à Jeanne d'Arc à Mulhouse, ou au collège épiscopal Saint-Etienne, à Strasbourg. Il y a aussi des classes franco-allemandes avec échange d'enseignants, en partenariat avec un établissement de Kehl.

● Le mode de financement des établissements sous contrat est mal connu du grand public. Pouvez-vous en expliquer les grandes lignes ?

○ Dans le domaine du fonctionnement, la loi Debray utilise la notion de parité entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat. Ce qui signifie que dans un établissement privé sous contrat, c'est l'Etat qui paye les enseignants. En plus, cet établissement perçoit un forfait, dont une partie est payée par l'Etat et une partie par les collectivités [les Communes pour les écoles, la CeA pour les collèges, la Région pour les lycées, Ndlr]. Pour la partie du forfait « local », la collectivité calcule ce qu'un élève « coûte » dans le public, et verse l'équivalent aux établissements privés sous contrat. Au titre de la loi Falloux [qui date de 1850, Ndlr], les établissements privés du second degré peuvent bénéficier d'une subvention plafonnée à 10% pour les dépenses de fonctionnement. Mais dans les faits, toutes les collectivités ne versent pas ce montant.

● A ce titre, vous dénoncez régulièrement ce que vous considérez comme une forme d'inégalité...

○ Prenons l'exemple des travaux d'économie d'énergie : dans les établissements publics, on fait régulièrement des travaux pour améliorer

l'isolation des bâtiments. Pour pouvoir faire la même chose, nos établissements doivent être aidés. Sinon, on doit investir nous-mêmes. Et si on n'y arrive pas, une passoire thermique coûtera plus cher à l'utilisation qu'un bâtiment bien isolé. Le risque, c'est qu'en bout de chaîne, on en soit à demander une contribution supplémentaire aux familles. Ce qu'on cherche naturellement à éviter.

● On reproche parfois un manque de mixité sociale dans vos établissements. Que répondez-vous à ceux qui disent que le privé n'est réservé qu'aux familles riches ?

○ Je trouve qu'on nous fait un mauvais procès sur la mixité sociale. C'est vrai que nous aimerions accueillir davantage de familles défavorisées dans nos établissements. Mais il y a pour moi deux freins majeurs. Premièrement : le coût de nos repas, qui ne sont pas subventionnés. Les parents payent un plateau moyen de 8€ dans nos établissements, soit environ le double de ce qu'ils payeraient dans les établissements publics. Pourquoi une telle différence ? Dans un collège public, le personnel qui prépare, qui sert, qui surveille le repas est payé par la collectivité, tout comme les bâtiments. Cette différence fait automatiquement baisser le coût dans le public. Je le dis sans langue de bois aux collectivités locales : « ne me parlez plus de mixité sociale si vous n'êtes pas prêts à nous aider ! » Le deuxième frein, c'est l'implantation géographique de nos établissements. Ils se

Pèlerinages 2026

- Découverte du 1^{er} pays Chrétien,
l'Arménie en passant par la Géorgie
26 mai au 6 juin
- Notre Dame du Laus
et La Salette
21 au 26 juin

Plus de renseignements :
www.pelerinagesculturetourismealsace.fr
peleal@diocese-alsace.fr
 03.88.25.11.12

SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES
STRASBOURG

1M067110002